

Pacte d'Intégration

Objectifs et cadre de l'action

Dans le cadre du projet pilote « Pacte d'Intégration de la Ville de Luxembourg », la Ville de Luxembourg et l'Agence Interculturelle de l'ASTI s'engagent à œuvrer sur le territoire de la Ville de Luxembourg pour

- favoriser les activités et les actions communales et locales en vue de l'intégration des communautés non luxembourgeoises;
- encourager la rencontre entre Luxembourgeois et Non-Luxembourgeois;
- aider et soutenir les structures communales et/ou locales concernées dans leurs activités d'intégration des populations résidant sur son territoire.

Par le biais de l'Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration - OLAI, le Ministère de la Famille et de l'Intégration subviendra à raison de maximum 50% aux coûts énumérés dans le plan budgétaire pour les années 2010 à 2012 du « Pacte d'Intégration de la Ville de Luxembourg » (hors cotisation et droit d'entrée).

L'administration communale assurera la coordination générale (administrative et financière) au niveau communal et local des activités prévues dans le cadre du « Pacte d'Intégration de la Ville de Luxembourg ». Des actions d'intégration sont également réalisées par les différents services de la Ville ainsi qu'en partenariat avec d'autres acteurs œuvrant dans le domaine de l'intégration.

L'Agence Interculturelle de l'ASTI s'engage à mettre à disposition son savoir-faire et ses ressources dans le domaine du vivre ensemble. Certaines ressources sont détaillées dans le présent Pacte et un décompte financier sincère et exact sera garanti par l'ASTI pour celles-ci.

L'approche concertée communale

La Ville de Luxembourg manifeste son intérêt à implanter un Pacte d'Intégration au niveau local sur le territoire de sa commune.

Les services de l'administration communale sont largement accessibles à la population locale et contribuent par conséquent à une pénétration quasi optimale des actions à mettre en œuvre.

A travers ses différents services et en lien avec des partenaires multiples, la Ville de Luxembourg prend en compte les différents publics résidant sur son territoire. Le « Pacte d'intégration » permet de rendre plus transparent les actions menées et de développer de nouvelles actions afin d'améliorer l'intégration et le mieux-vivre ensemble de ses résidents.

La mise en place et la réalisation du Pacte se fait en lien avec les différents services et les instances politiques concernées, entre autres la commission consultative des étrangers, la commission de l'action sociale, de la santé et du troisième âge ainsi que toute autre commission selon l'action réalisée.

Par l'approche communale, les ressources disponibles à travers l'initiative du Pacte d'Intégration peuvent être mises à disposition et utilisées d'une manière beaucoup plus efficiente.

Une cellule de coordination de l'action en faveur de l'intégration au niveau communal est composée de représentants des 3 signataires. Cette cellule se réunit au moins une fois par an afin de faire le bilan des actions réalisées et de valider les actions prévues pour l'année suivante. Selon les projets en cours, d'autres partenaires peuvent être invités à participer aux réunions.

Objectifs

L'approche communale concertée vise à

- favoriser la mise en œuvre concertée d'actions en vue d'une meilleure intégration des personnes immigrées respectivement de nationalité non-luxembourgeoise ;
- encourager les différents services de la Ville de Luxembourg et les entités locales (associations,..) à s'engager dans des projets participatifs ;
- aider et accompagner les services communaux et les structures locales intéressés dans la réalisation d'actions interculturelles ;

Groupes Cibles

Tous les résidents de la commune et en particulier la population non-luxembourgeoise et les services de la Ville de Luxembourg

Caractère innovant

La Ville de Luxembourg réalise déjà un grand nombre d'actions favorisant l'intégration de l'ensemble de ses résidents.

La signature du Pacte d'Intégration permet de

- mieux mettre en évidence les actions ;
- sensibiliser les gens, en interne et en externe, en soulignant l'importance de la prise en compte du volet interculturel ;

- favoriser une planification plus cohérente des actions mises en place ;
- permettre une plus grande transversalité des actions entre services et domaines de compétence ;
- développer des actions nouvelles en lien avec les objectifs fixés au sein du « Pacte d'Intégration ».

Types d'activités prévues pour l'2010 à 2012

Concernant les actions intégrées au Pacte d'Intégration de la Ville de Luxembourg, certains projets sont réalisés en collaboration avec l'ASTI, d'autres en gestion directe par les différents services de la Ville. D'autres projets peuvent venir se rajouter en fonction des projets émanant de synergies renforcées et créées grâce à l'existence du Pacte sous réserve de l'accord des parties.

Actions en lien avec l'ASTI :

Traductions orales assurées par l'Agence culturelle de l'ASTI pour l'ensemble des réunions publiques et d'informations organisées par la Ville.

Exposition Roll up Photos en lien avec des témoignages quant à la diversité vue par les yeux des enfants avec un foyer scolaire de la Ville.

Mise en place d'évènements conviviaux et de découverte de l'autre et de sa culture autour de manifestations culturelles ou sportives. Intégration d'actions complémentaires selon les possibilités de la planification existante et la nature des propositions.

Actions réalisées en gestion directe par les services de la Ville (en lien avec divers partenaires):

La Ville de Luxembourg s'engage aux côtés de l'OLAI afin de motiver les résidents de nationalité non-luxembourgeoise à s'inscrire sur les listes électorales avec un effort constant pour motiver à l'inscription. Des actions complémentaires sont actuellement prévues : envoi de courriers personnalisés aux plus de 18 ans, organisation d'une journée nationale de l'inscription (en lien avec l'OLAI et le Syvicol le 18.6.2011). D'autres actions sont possibles selon les décisions prises suite à diverses propositions de partenaires.

Volet linguistique

La Ville de Luxembourg propose déjà un nombre important de cours de la langue luxembourgeoise. Pour l'année 2009/2010, plus de 800 élèves de 78

nationalités différentes ont suivi les cours avec 348 diplômes remis. 32 classes ont fonctionné sur quatre niveaux d'enseignement. Les cours sont agréés par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle et portent le Label de Qualité des cours pour adultes.

Dans le cadre du Pacte, des sorties culturelles doivent permettre une meilleure intégration des élèves.

Depuis janvier 2010, la Ville propose des cours de la langue de signe allemande. Les deux enseignantes sont des personnes sourdes de naissance. Au Luxembourg, ces personnes sont éduquées dans la langue allemande et sont souvent exclues de manifestations à cause de la langue. Ceci explique que ces cours, ainsi que les traductions qui sont assurées lors de manifestations de la Ville ou d'autres partenaires, apparaissent également au niveau du Pacte.

Cours de langue de signe

Traducteur de Langue de signe

Rencontres dans le cadre du suivi des Assises des Associations : organisation d'une journée de réflexion avec l'ensemble des associations issues de l'immigration.

Coupe du monde de football : cette action est organisée par la coordination sociale en coopération avec le Service des Sports, le CLAE et éventuellement d'autres partenaires. Elle prévoit une journée sportive et interculturelle avant les vacances d'été 2011.

Volet festif

La Ville de Luxembourg intègre par le biais de l'Office des fêtes, foires et marchés et de la coordination sociale une multitude de groupes et d'associations de différentes nationalités au sein des activités festives prévues (par exemple les festivités autour de la fête nationale, les concerts organisés en été, ...). Cette action est maintenue et sera encore renforcée dans les années à venir. D'autres services (Sports, Maintenance, Coordination culturelle, Coordination enfance, ...) participent activement avec leurs actions dans le but de favoriser une meilleure intégration des différents publics et de renforcer les échanges entre les différentes cultures présentes sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Au cours de l'année 2011, un état des lieux des projets et des actions réalisés doit permettre de mieux évaluer l'impact sur le terrain.

Volet formation

En 2009, le service des Crèches a suivi une formation de « Dysphasie.lu ». Une

autre formation de ce genre n'est pas programmée, mais elle pourrait être proposée à nouveau dans les années à venir.

Concernant une formation à l'interculturel, certains services pourraient être intéressés. Malheureusement en 2010, celle-ci n'a pas pu se réaliser par manque de disponibilité en fin d'année. A revoir en 2011 ou 2012.

Conclusion concernant le programme d'actions

Les activités de 2010 correspondent aux réalisations effectives. En 2011, d'autres actions peuvent se rajouter selon la planification à revoir avec les différents services. La validation des actions de 2011 (ainsi que les budgets accordés) se fera début 2011 dans le cadre d'une réunion de la cellule de coordination. Les actions de 2012 seront préparées en collaboration avec les services et les partenaires et discutées lors d'une rencontre de la cellule et validées par les instances en automne 2011.

Mise en œuvre

L'administration communale assurera la coordination au niveau local.

Il s'agira de :

- se concerter sur un agenda annuel des actions ;
- solliciter une couverture budgétaire ;
- prévoir les demandes de subventions à l'OLAI du Ministère de la Famille et de l'Intégration ;
- élaborer un plan de communication.

Pour les activités prévues dans ce pacte, la Ville assurera le préfinancement et adressera, le cas échéant, une demande de subvention au Ministère de la Famille et de l'Intégration. Elle assurera donc la gestion administrative et financière en adressant directement au nom de la Ville de Luxembourg les demandes de subsides. Le service chargé du Pacte d'Intégration est la coordination sociale.

L'Agence Interculturelle de son côté mettra ses ressources et son savoir-faire à disposition. Elle offre sa disponibilité pour les réunions de concertation en vue de la mise en place des activités du Pacte d'Intégration.

La phase-pilote du Pacte d'Intégration de la Ville de Luxembourg est établie pour une durée de 3 ans à partir de l'année 2010.